

Ce décret a donné naissance à un autre inconvénient, savoir que, dans le courant de l'année liturgique, les susdites fêtes n'étant pas renvoyées, il y aurait très souvent à dire l'office de la férie. Or cet office étant beaucoup plus long, et les ecclésiastiques de notre temps étant moins nombreux qu'autrefois, et par conséquent plus occupés, la même Sacrée Congrégation, craignant avec raison de les surcharger, vient de publier, encore avec l'approbation de N. S. P. le Pape, non une ordonnance, mais un indult, d'après lequel les ecclésiastiques pourront, les jours de fêtes simples et les jours de férie, réciter les offices votifs suivants : *Le lundi*, l'office des Saints Anges ; — *le mardi*, l'office des Saints Apôtres ; *le mercredi*, l'office de saint Joseph, Epoux de la Bienheureuse Vierge Marie et Patron de l'Eglise universelle ; — *le jeudi*, l'office du Saint Sacrement ; — *le vendredi*, l'office de la Passion ; — *le samedi*, l'office de l'Immaculée-Conception.

Sont exceptées : la férie du mercredi des Cendres, les fêtes du temps de la Passion et les fêtes du 17 au 24 décembre inclusivement.

Dans cet acte de la Sacrée Congrégation, portant la date du 5 juin 1883, la fête de la Commémoration de saint Paul (30 juin) et celle des Saints Anges gardiens (2 octobre), sont élevées au rit double majeur ; et il est prescrit, pour tous les jours de l'octave des SS. Apôtres Pierre et Paul de faire mémoire de cette octave, quelque soit la solennité des fêtes occurrentes.

NOUVELLES DE ROME.

Le 20 août a été publiée à Rome une lettre de Sa Sainteté aux cardinaux de Lucca, Pitra, Hergenroether sur les études historiques.

Le pape y dénonce les manœuvres des ennemis de l'Eglise qui travestissent l'histoire pour combattre et calomnier la Papauté.

Il exhorte les trois cardinaux à encourager les études historiques spécialement pour ce qui regarde les relations de l'Italie et de la Papauté. Il les invite à publier les documents des archives du Vatican qui démontrent les bienfaits immenses dont l'Italie est redevable à la Papauté.

Il y a eu grande réception au Vatican pour la Saint-Joachim, fête onomastique de Sa Sainteté.

Léon XIII, pour célébrer cette fête, a fait donner aux pauvres de Rome cent lits complets.

Le gouvernement italien a fait publier "à ses frais," une statistique de la population protestante de la Péninsule. Mais mal lui